

PRÉFACE

Dès l'origine, le Parc naturel régional du Luberon, s'est appuyé sur un certain nombre de scientifiques, universitaires ou associatifs, qui ont largement contribué notamment à la définition des secteurs de Valeur Biologique Majeure (traduits en 1977 dans la première charte constitutive) et des priorités pour la protection et la réhabilitation du patrimoine naturel. Le plan du Parc contenu dans la charte révisée en 1996 se situe dans cette continuité. Il faut rendre hommage à cette occasion aux pionniers de ce qui est devenu le premier Conseil Scientifique du Parc, au premier rang desquels les professeurs NÈGRE et RÉAL.

En cette année 1997, nous franchissons avec les 20 ans du Parc, une nouvelle étape capitale, marquée, après le renouvellement récent de la charte, par notre acceptation dans le réseau international des Réserves de Biosphère de l'UNESCO. Dans cette dynamique, nous avons voulu compléter la composition du Conseil Scientifique, en concertation avec son Président, le Professeur Gilles BONIN, en faisant notamment appel à des personnalités éminentes des Sciences Humaines.

Ce Courrier devra être un moyen de renforcer la nécessaire collaboration entre les partenaires que constituent le collège des élus, la population, les associations, le Conseil Scientifique et l'équipe technique du Parc. De publication régulière, il sera pour le Conseil Scientifique un lieu d'expression afin de faire connaître à tous ceux qui le souhaitent ses actions visant à la réalisation de la charte du Parc qui constitue notre objectif commun.

Nous attendons beaucoup de ces échanges, d'une importante mobilisation de tous, notamment pour que la Réserve de Biosphère du Luberon soit reconnue par la communauté scientifique nationale et internationale dans ses qualités propres et dans la qualité des travaux qui y sont menés. Il est évident que le Conseil Scientifique y jouera un rôle irremplaçable.

De même pour « *une meilleure connaissance des équilibres et des rapports entre l'homme et son milieu, en ayant toujours à l'esprit le souci de recherche fondamentale, suivie de vulgarisation et d'application de ces recherches* »¹, le Conseil scientifique est appelé à prendre une place fondamentale dans les actions à venir du Comité syndical.

Les élus du Parc naturel régional du Luberon attendent donc de son Conseil Scientifique une contribution qui peut être décisive pour aider à la gestion du territoire et du patrimoine naturel et culturel.

Le président du parc naturel régional du Luberon

1. Charte du Parc naturel régional du Luberon 1996 (Objectif 2006), Article 19.